

---

Autonomie

# La Maison d'accueil spécialisée les Acacias : un rapprochement entre secteurs sanitaire et médico-social au service des usagers

novembre 2012

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

## Type d'action

- Handicap
- Etablissement
- Partenariat / transversalité
- Pratiques professionnelles
- Santé

---

## Département

Var (83)

## Porteur(s) de l'action

Adapei (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales) du Var.

## Objectif(s) et bref descriptif

Afin d'éviter aux personnes handicapées avec troubles psychiques de résider en hôpital psychiatrique alors qu'elles ne relèvent pas de ses services, l'Adapei du Var et le Centre hospitalier Henri Guérin ont ouvert une Maison d'accueil spécialisée (MAS). Fruit d'une collaboration inédite entre sanitaire et médico-social, cet établissement géré par l'Adapei, contrairement à d'autres MAS qui sont intégrées aux services des hôpitaux psychiatriques, permet de proposer un accompagnement plus adapté aux besoins des personnes accueillies, de mutualiser les ressources et de mieux gérer les coûts.



## Origine(s)

Depuis le début des années 2000 à Pierrefeu-du-Var (83), le centre hospitalier psychiatrique Henri Guérin, conscient qu'une partie de ses patients ne relèvent plus de la psychiatrie et que le

---

fonctionnement hospitalier ne correspond pas à leurs besoins, réfléchit à ouvrir une Maison d'accueil spécialisée (MAS) pour leur offrir une alternative. Mais le projet peinant à aboutir, la Drass (Direction régionale des affaires sanitaires sociales : c'est aujourd'hui l'un des services des Agences régionales de santé, ARS) sollicite l'Adapei du Var en 2006 pour prendre le relais.

Spécialisée, entre autre, dans la gestion d'établissements et services dédiés au handicap, l'association va dès lors porter le projet. Son développement est d'ailleurs identique à celui de n'importe quel autre établissement médico-social. La MAS les Acacias est construite sur un terrain appartenant à l'hôpital à Pierrefeu-du-Var à partir de janvier 2011 (Bail emphytéotique). Elle ouvre ses portes en septembre 2012. Parmi ses 60 places, 40 sont destinées aux patients de l'hôpital.

## **Description détaillée**

Les maisons d'accueil spécialisées (MAS) reçoivent des personnes adultes atteintes d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou gravement polyhandicapées, n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie. Leur état doit nécessiter en outre le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, une surveillance médicale et des soins constants.

Pour être accueillis au sein de l'établissement, les personnes hébergées doivent bénéficier d'une notification MAS, une orientation délivrée par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées). Les personnes hébergées payent 18 euros par jour, correspondant au forfait hospitalier journalier. Ce forfait est financé par l'Allocation adulte handicapé (AAH).

Gérée par l'Adapei du Var, la MAS les Acacias accueille des adultes qui présentent des troubles psychiques auxquels sont associées des déficiences intellectuelles très importantes. Ils souffrent par exemple de psychoses déficitaires ou de troubles autistiques et sont, pour la plupart, hospitalisés depuis très longtemps.

Pour leur offrir une alternative à l'hospitalisation la MAS les acacias compte 57 places d'hébergement en internat. L'une des originalités du projet réside dans le fait que 40 places sont réservées aux patients provenant du centre hospitalier Henri Guérin. De son côté, l'hôpital, qui n'a pas vocation à réaliser de l'hébergement longue durée, peut, par la réorientation de ce public relevant d'avantage du médico-social, recentrer ses moyens sur le soin. Les autres places disponibles permettent à la MAS d'accueillir des résidents issus d'autres établissements sanitaires, du domicile de leurs parents ou d'autres établissements médico-sociaux qui ne sont plus adaptés à leurs besoins.

A cela il faut ajouter trois places en accueil de jour ainsi que trois places en hébergement temporaire.

L'établissement de 5000 m<sup>2</sup> dispose de 50 chambres individuelles et cinq chambres doubles, possédant chacune sa propre salle de bain. Les chambres sont réparties au sein de cinq unités de vie pouvant accueillir 12 résidents et disposant chacune d'une salle à manger, d'un coin cuisine, d'un salon ainsi que d'une salle de bain équipée d'un chariot douche et d'une baignoire adaptée. L'idée étant de recréer un espace de vie convivial et chaleureux.

### **Un accompagnement médico-social, plus adapté aux besoins des personnes accueillies**

L'Adapei propose un accompagnement médico-social sur le long terme, qui prend à la fois en compte les besoins thérapeutiques, éducatifs et sociaux des personnes hébergées. Les patients deviennent des résidents, les lieux de vie sont adaptés, des formes de communication sont mises en œuvre afin de favoriser le développement de leurs capacités cognitives. Tous les soins et traitements -

---

hormis les frais dentaires et les lunettes - sont pris en charge par la MAS.

L'accompagnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire salariée de l'Adapei :

- Une équipe de soin : médecins (généraliste, rééducateur, psychiatre), infirmières.
- Une majorité de personnel éducatif : éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, aides médico-psychologique (AMP), aides soignants. Ces derniers sont des professionnels du soin, mais leur mission est aussi l'accompagnement éducatif.

#### >Les soins

- La permanence des soins est assurée par des infirmières. Le médecin généraliste, le médecin rééducateur et le médecin psychiatre consultent dans l'établissement et se déplacent selon les nécessités.
- Les prises en charge thérapeutiques (psychiatriques, psychologiques, kinésithérapie et les soins infirmiers) sont effectuées par les professionnels de l'établissement.
- En cas d'hospitalisation, des échanges d'information sont assurés quotidiennement avec la famille, les équipes soignantes et les médecins qui prennent en charge le résident. L'établissement fournit une fiche de liaison précisant toutes les informations médicales et paramédicales. Les membres du personnel qui prennent soin de façon habituelle du résident hospitalisé sont détachés sur leur temps de travail et se rendent à son chevet pour limiter la perte des repères et faciliter les transmissions avec l'équipe soignante d'accueil.

Liés à la nature et la gravité des atteintes ou déficiences, la vigilance et l'intérêt portés aux soins ne sont pas l'exclusivité du personnel médical et paramédical, mais exercés par l'ensemble des intervenants. En référence aux pratiques « familiales », le personnel d'animation intervient dans le domaine des petits soins courants et des gestes d'hygiène et de propreté, l'intervention du personnel médical porte sur ce qui s'inscrit dans des gestes spécialisés (injections, pansements, prévention des escarres, prélèvements').

#### >De nombreuses activités

Indispensables au projet de soin, au développement des capacités et à l'image de la personne, les activités thérapeutiques et socio-éducatives prennent une part importante dans le projet de l'établissement. Celles-ci servent avant toutes choses à capter l'attention des personnes, créer une relation, et les accompagner en fonction de leurs possibilités. Elles sont un moyen, et non une fin en soi. Il s'agit d'un support pour créer un climat rassurant permettant à la personne les conditions d'échange relationnel et de développement de capacités motrices. Chaque activité fait l'objet d'un projet et d'une évaluation régulière auquel s'ajoute par ailleurs un suivi individualisé de la participation des résidents.

- Activités thérapeutiques : balnéothérapie sur site, musicothérapie, équithérapie au sein d'un centre équestre extérieur'
- Activités motrices et sensori-motrices : prise en charge individuelle (jeux de rôle, expression corporelle, musique, jeux de construction, de ballon, relaxation, dessin', permettent de créer un espace d'échanges entre le résident et l'animateur et offrant au résident la possibilité de mieux investir son corps), activités sportives et psychomotricité, individuelles ou en groupe, groupes de marche, rencontres sportives, activité sensori-motrice'
- Activités d'éveil et d'apprentissage : jeux d'éveil, travaux manuels, atelier cuisine, sorties (achats, restaurant, promenades, visites, expositions...), activité horticole (jardin et serre) sur le terrain de la MAS'
- Activités artistiques : atelier d'expression (modelage, poterie, peinture, décoration...), atelier esthétique au sein du salon de coiffure de l'établissement (la mise en valeur du corps, au-delà du lien

---

qu'elle crée avec l'animateur, participe à l'appréhension du schéma corporel et au développement de l'estime de soi), expositions des créations des résidents réalisées lors des différents ateliers, écoute de contes et films vidéo, groupes de communication'

- Activités de loisir et d'ouverture sur l'extérieur : séjours de vacances organisés par l'établissement, danse adaptée au sein d'une école de danse, cirque avec une compagnie à l'extérieur'

En proposant un accompagnement médico-éducatif axé sur le bien être de chaque résident, alternant activités en interne, en externe et sorties en familles, il s'agit bien de redonner une vie sociale aux personnes accueillies, un confort de vie adapté à leur handicap, mais le plus proche possible de la vie ordinaire.

### **Des professionnels encadrés**

Les professionnels sont eux aussi encadrés. Consciente des difficultés liées au travail avec ce type de public, la MAS les Acacias met l'accent sur la formation des professionnels. Tous sont diplômés et suivent des formations spécifiques régulières prises en charge par l'établissement. De plus, la MAS assure un soutien psychologique par le biais notamment de groupes d'analyse de la pratique.

L'idée étant de valoriser le travail des professionnels tout en leur donnant les moyens d'avoir les ressources psychologiques pour rester motivés et pour assurer une qualité d'accompagnement bien traitante et prévenir ainsi la maltraitance.

### **Le rapprochement sanitaire et médico-social : des réussites et quelques échecs**

La MAS de Pierrefeu-du-Var s'inscrit dans les orientations de la [loi Hôpital, patients, santé, territoires \(HPST\) du 21 juillet 2009](#) qui invite les secteurs sanitaire et médico-social à se rapprocher afin de mieux répondre aux besoins de santé des populations sur les territoires.

Ce projet constitue une première en matière de coopération sanitaire et médico-sociale. Les MAS existent déjà, mais à la différence de la Maison d'accueil spécialisée les acacias, elles sont gérées par les hôpitaux psychiatriques eux-mêmes et leurs salariés sont des personnels hospitaliers. Ici, l'établissement qui se situe à l'extérieur de l'hôpital est entièrement géré par l'Adapei, tandis que les professionnels y travaillant sont issus du secteur médico-social.

Le projet prévoit par ailleurs une coopération entre la MAS et l'hôpital en termes de mutualisation des moyens et de transfert de budgets. Une volonté qui se heurte cependant aux différences culturelles entre le secteur sanitaire et le secteur médico-social.

#### >Une meilleure gestion des enveloppes et des coûts

L'orientation d'usagers de l'hôpital vers le médico-social induit, outre une prise en charge plus adaptée, un gain économique non négligeable puisque le coût de la journée d'accueil au sein de la MAS est de 240 euros contre 502 euros pour les mêmes publics à l'hôpital.

Pour ce qui est du financement de l'établissement, il implique lors de la construction du projet le transfert de moyens financiers du sanitaire vers le médico-social : c'est ce qu'on appelle le principe de fongibilité asymétrique. En effet, une partie du budget de l'hôpital doit être réorientée vers le financement du fonctionnement de la structure. Mais dans les faits, ces transferts restent pour l'instant inférieurs à ceux prévus au départ.

#### >Une mutualisation des ressources et des équipements

Fin 2012, une convention de Groupement de coopération social et médico-social (GCSMS) entre l'Adapei et le centre hospitalier est finalisée afin d'offrir un cadre juridique à la mutualisation des moyens permettant la continuité des soins et la sécurité des résidents. Cette mutualisation passe notamment par la complémentarité des services logistiques (mise à disposition de locaux, sécurité des biens et des personnes') et l'utilisation de la pharmacie de l'hôpital qui, menée en étroite collaboration avec les services hospitaliers, permet à la MAS de diminuer de 50% son budget

---

médicaments. Par ailleurs, fin 2012 la MAS met en place une collaboration avec le dentiste de l'hôpital psychiatrique afin de permettre à ses résidents de bénéficier de soins adaptés à leur handicap.

Dès la mise en place du projet, le principe de la collaboration résidait dans le fait que l'hôpital devait apporter à la MAS, en termes de plateau technique, tout ce qui est de l'ordre du soin. Une collaboration réussie en ce qui concerne la dispensation médicamenteuse mais qui s'avère être un échec pour la psychiatrie. En effet, l'hôpital doit normalement mettre des médecins psychiatres à disposition de la MAS. Mais du fait d'une restructuration du centre hospitalier et des résistances de la communauté médicale (certains médecins voyant le secteur privé prendre en charge des patients auparavant pris en charge par l'hôpital se sentent dépossédés) cette mise à disposition n'est pas effective. La MAS a donc embauché son propre psychiatre.

## **Bilan**

### **En directions des personnes accueillies**

- Permettre à des personnes adultes handicapées - présentant des déficiences intellectuelles très importantes associées à des troubles psychiques - n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie, de sortir de l'hôpital psychiatrique.
- Proposer un accompagnement mieux adapté à ces publics :
- Favoriser, quelle que soit la restriction de l'autonomie, la relation aux autres et l'expression des choix et du consentement en développant toutes les possibilités de communication verbale, motrice ou sensorielle, avec le recours à une aide humaine et, si besoin, à une aide technique.
- Développer les potentialités par une stimulation adaptée tout au long de l'existence, maintenir les acquis et favoriser l'apprentissage et l'autonomie par des actions socio-éducatives adaptées en accompagnant les personnes dans l'accomplissement de tous les actes de la vie quotidienne.
- Favoriser la participation à une vie sociale, culturelle et sportive par des activités adaptées.
- Porter une attention permanente à toute expression d'une souffrance physique ou psychique.
- Veiller au développement de la vie affective et au maintien du lien avec la famille ou les proches.
- Garantir l'intimité en préservant un espace de vie privatif.
- Assurer un accompagnement médical coordonné garantissant la qualité des soins.

### **Autres impacts**

- Mutualiser une partie des moyens avec le secteur sanitaire.
- Réduire le coût de la journée d'accueil : il est de 240 euros au sein de la MAS contre 502 euros pour les mêmes publics à l'hôpital.
- Permettre à l'hôpital, qui n'a pas vocation à réaliser de l'hébergement longue durée, de recentrer ses moyens sur le soin par la réorientation de ce public relevant d'avantage du médico-social.

---

## Partenaire(s)

Centre hospitalier Henri Guérin, Caisse principale d'assurance maladie (CPAM) du Var, l'Agence régionale de santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Moyens

### Financiers

La MAS dispose d'un budget annuel de 5,6 million d'euros entièrement financé par l'assurance maladie :

- Une partie provient de la réorientation du financement de l'hôpital vers le financement du fonctionnement de la structure, selon le principe de fongibilité asymétrique.
- 200 000 euros proviennent du forfait hospitalier journalier payé par chaque résident et financé par l'Allocation adulte handicapé (AAH).

A peu près 61% du budget permet de financer la masse salariale, tandis que le reste correspond au fonctionnement et aux dépenses afférentes à la structure.

### Humains

Outre le personnel des services généraux (restauration, cuisine et blanchisserie) salariés d'un prestataire de services, l'équipe est composée de 81 ETP :

- Une équipe de direction avec la directrice, le directeur adjoint, un cadre de santé, le chef du service éducatif.
- Une équipe médicale avec un médecin généraliste, un psychiatre, un médecin rééducateur, tous à temps partiel.
- Une équipe paramédicale avec un kinésithérapeute et un psychomotricien.
- Une équipe d'infirmières : quatre de jour, deux de nuit.
- 24 aides soignantes.
- 15 aides médico-psychologiques (AMP).
- Cinq éducateurs spécialisés.
- Dix moniteurs éducateurs.



[>> Consulter l'article du Journal des acteurs sociaux](#) rédigé par Apriles

En complément

[mas-les-accacias-jas-.pdf](#)

---

## Contact

**MIGNOT Pascale**

Directrice

Maison d'accueil spécialisée les Acacias

**Adresse** : Quartier Barnencq  
83390  
Pierrefeu-du-Var  
France

**Courriel** : [p.mignot@adapei83.fr](mailto:p.mignot@adapei83.fr)

**Site web** : [www.maslesacacias.fr/](http://www.maslesacacias.fr/)